

Planifier sa retraite : Les Canadiens épargnent-ils suffisamment?



Cette étude a été effectuée par le Département des statistiques et de l'actuariat de l'Université de Waterloo, sous la supervision de Doug Andrews, M.B.A., FICA.

Cette étude a été rendue possible grâce au soutien financier de l'Institut canadien des actuaires.

Le projet a été dirigé par une équipe consultative composée de Doug Andrews, M.B.A., FICA, Steve Bonnar, B.Math., FICA et Robert L. Brown, Ph.D., FICA, tous membres de l'ICA.

Serez-vous financièrement en mesure de prendre votre retraite en 2030?

Si vous envisagez de prendre votre retraite en 2030, posez-vous les trois questions simples que voici.

1. Avez-vous cotisé au moins 15 pourcent de vos gains annuels à un régime enregistré d'épargne-retraite?
2. Votre employeur offre-t-il un régime de retraite en milieu de travail?
3. Êtes-vous propriétaire d'une maison et planifiez-vous d'avoir fini de payer votre hypothèque d'ici la retraite?

Si vous avez 40 ans et plus et que vous n'avez pas beaucoup réfléchi à ces questions, votre plan de retraite pourrait bien être en péril. Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais consolez-vous, vous n'êtes pas seul dans cette situation. Selon les estimations, deux tiers des Canadiens n'épargnent peut-être pas suffisamment pour être en mesure d'assumer à la retraite les dépenses incontournables de la maisonnée.

L'étude suivante parrainée par l'Institut canadien des actuaires et menée au printemps par le Département des statistiques et de l'actuariat de l'Université de Waterloo vient le confirmer.

Introduction

La perturbation immense que causera la génération du baby boom dans bien des volets de la société n'est pas un événement éloigné et incertain quelconque. Les répercussions se font sentir maintenant, car les personnes qui ont vu le jour pendant la première année du boom (en 1947 au Canada) approchent de la retraite. Leur influence sera importante et il ne faudrait pas la sous-estimer. Or, les membres de cette génération, en particulier ceux nés entre le début et le milieu des années 1960, prennent-ils suffisamment de mesures pour se préparer financièrement à leur retraite?

L'Institut canadien des actuaires, dans un effort visant à comprendre et à faire connaître l'incidence de ce groupe qui se dirige vers la retraite, a collaboré avec le Département des statistiques et de l'actuariat de l'Université de Waterloo pour évaluer l'état de préparation financière de ceux qui prévoient prendre leur retraite en 2030.

Cette étude a pour objet de sensibiliser davantage les Canadiens à la nécessité d'épargner en vue de leur retraite et aux outils qu'ils peuvent utiliser à cette fin. Le projet de recherche et la diffusion des conclusions de celui-ci prouvent la valeur de l'actuariat dans la prise de décisions et la planification à long terme ainsi que l'engagement de la profession à l'égard de l'intérêt public.

1. Sommaire

Notre recherche a porté sur la suffisance financière de la préparation à la retraite de ceux qui prévoient arrêter de travailler en 2030.

Notre conclusion : deux-tiers des ménages canadiens prévoyant la retraite en 2030 n'épargnent pas suffisamment pour assumer les frais de subsistance incontournables. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) fournissent un revenu modeste et ne sont pas en soi conçus pour combler l'écart. La valeur nette du logement contribuera à resserrer

l'écart, mais ne sera pas en soi suffisante, pas plus que la participation à un régime de retraite en milieu de travail (RPA). En outre, l'épargne aux termes d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) joue un rôle important, mais ne parviendra probablement pas à combler l'écart.

Il faudra combiner d'une manière ou d'une autre ces ressources pour générer un revenu suffisant à la retraite qui permettra d'assumer les frais de subsistance.

Pour en arriver à cette conclusion, nous avons ciblé des ménages à deux niveaux de revenus différents, soit ceux gagnant le salaire moyen dans l'industrie (SMI) (environ 40 000 \$ en 2005) et ceux gagnant le double de celui-ci (80 000 \$).

Nous avons d'abord élaboré un scénario de référence pour mesurer l'écart entre le montant qui sera versé aux termes de la SV et du RPC/RRQ en 2030 et le revenu nécessaire pour assumer les frais de subsistance à la retraite. À partir de ces données, nous avons calculé le montant annuel qu'il faut épargner — toutes sources confondues — pour combler l'écart en question. À la lumière du scénario de référence, nous nous sommes aussi penchés sur ce qu'il adviendrait aux niveaux d'épargne ciblés si la valeur nette du logement était prise en compte et si la personne prenait sa retraite plus tard.

D'après Statistique Canada, environ 9,4 millions de ménages — ou 70,6 pourcent — avaient une certaine forme d'avoirs de retraite en 2005. Pour examiner plus en détail ce qui se cache derrière cette statistique, nous avons préparé 72 profils différents de ménage à l'aide de l'information courante sur la participation à un régime de retraite et les épargnes et d'hypothèses économiques raisonnables.

Pour chacun des 72 profils, nous avons déterminé les principales sources de revenu de retraite en 2030 en fonction des niveaux moyens actuels (au moyen des données historiques récentes et d'hypothèses de projections raisonnables) et les dépenses projetées au titre des frais de subsistance jusqu'en 2030 en se basant sur une analyse du montant de ces frais pour les années 1998-2003 et 2005, ainsi que les tendances au chapitre des données. Ces dépenses vont de la nourriture, du logement, des vêtements, du transport, des soins de santé, de l'énergie et des taxes et impôts. En 2003, ces dépenses (avant taxes et impôts) s'élevaient en moyenne à 24 909 \$ pour une personne âgée seule et à 43 717 \$ pour un ménage de deux personnes âgées. Les taux et fourchettes d'imposition ont été rajustés en fonction de l'inflation présumée en 2030, mais tout en présumant qu'ils sont demeurés par ailleurs inchangés. Le tableau suivant indique le pourcentage du revenu en 2030 qui, selon les projections, sera requis pour faire face à ces dépenses, y compris taxes et impôts.

Tableau 1. Frais de subsistance exprimés en pourcentage du revenu en 2030

Revenu du ménage en 2005	Nombre de personnes dans le ménage (à la retraite)	Frais exprimés en pourcentage du revenu en 2030 (faible inflation)	Frais exprimés en pourcentage du revenu en 2030 (inflation modérée)
40 000 \$	1	42 %	32 %
40 000 \$	2	76 %	60 %
80 000 \$	1	21 %	16 %
80 000 \$	2	38 %	30 %

À partir de cette modélisation, nous avons été en mesure de cerner où il y aura des écarts entre les épargnes et les dépenses prévues en 2030, si les gens maintiennent leurs habitudes d'épargne entre aujourd'hui et 2030. Nous avons supposé que les personnes commenceront à épargner en vue de la retraite environ 25 ans avant la date prévue de leur retraite, c.-à-d. à partir de 40 ans. Quant à ceux qui ont commencé à épargner plus tôt, un montant moindre d'épargne annuelle sera requis au cours des 25 ans précédant la retraite afin d'atteindre le revenu de retraite requis.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé, le revenu versé par notre régime de pension public (SV et RPC/RRQ) ne sera pas en soi suffisant pour couvrir les frais de subsistance inévitables à la retraite. Notre analyse démontre qu'un ménage gagnant le salaire moyen dans l'industrie (SMI) (soit 40 000 \$ en 2005) doit chaque année épargner

autrement. Une personne seule avec un revenu de 40 000 \$ devrait tous les ans mettre de côté 14 pourcent de son salaire brut pour compléter les prestations de la SV et du RPC/RRQ et disposer ainsi d'un montant suffisant pour couvrir les frais de subsistance nécessaires. De même, un couple qui gagne 40 000 \$ devrait épargner 30 pourcent des salaires bruts des deux conjoints chaque année.

Certains ménages ne parviendront peut-être pas à respecter les objectifs d'épargne annuels énoncés dans le rapport et devront peut-être envisager de retarder la retraite. D'après notre analyse, une personne seule de 40 ans avec un revenu de 40 000 \$ qui épargne 10 pourcent de ses gains chaque année pendant 28 ans (et qui prend donc sa retraite à 68 ans) devrait être en mesure de générer un revenu suffisant pour assumer ses frais de subsistance. L'objectif d'épargne annuel passe à 21 pourcent pour un couple dont le revenu du ménage est de 40 000 \$.

Pour une personne de 40 ans qui envisage de travailler jusqu'à l'âge de 73 ans, notre analyse démontre qu'une personne seule avec un revenu de 40 000 \$ qui épargne 6 pourcent de ses gains chaque année pendant 33 ans devrait être en mesure de générer un revenu suffisant pour assumer ses frais de subsistance. L'objectif d'épargne annuel passe à 13 pourcent pour un couple dont le revenu du ménage est de 40 000 \$.

2. Contexte

Le présent rapport examine la suffisance financière de la préparation à la retraite de ceux qui prévoient arrêter de travailler en 2030. Nous avons ciblé des ménages avec deux niveaux de revenus différents, à savoir :

- les ménages gagnant le salaire moyen dans l'industrie (SMI) qui s'établissait à environ 40 000 \$ en 2005;
- les ménages gagnant le double du SMI – c'est-à-dire plus ou moins 80 000 \$.

Diverses compositions ont été examinées, notamment une ou deux personnes et un ou deux salariés.

Le revenu de retraite étudié provenait de la SV, du RPC/RRQ, d'un régime de pension agréé soit à prestations déterminées (PD), soit à cotisations déterminées (CD), d'un REER et de la valeur nette du logement. Les autres sources de revenu éventuelles, par exemple, placements non enregistrés, héritage et gains de loterie, n'ont pas été prises en compte. Pour chaque ménage, toutes les sources de revenu de retraite disponible ont été déterminées et le niveau projeté du revenu de retraite a été calculé au moyen des données recueillies et de certaines hypothèses raisonnables. Les dépenses au titre des nécessités ont été projetées jusqu'en 2030. Le revenu estimatif, en 2030, a ensuite été comparé aux dépenses estimatives pour déterminer s'il y avait un écart. Le cas échéant, le taux d'épargne annuel supplémentaire nécessaire a ensuite été calculé afin de combler l'écart, c'est-à-dire de manière à ce que le revenu prévu corresponde aux dépenses projetées en 2030.

Dans le cadre de notre analyse, nous avons misé sur deux différentes projections de l'inflation prévue (soit, le taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation) entre 2005 et 2030, à savoir une hypothèse de faible inflation (1,43 pourcent par année) et une hypothèse d'inflation modérée (2,53 pourcent).

Aux fins de la recherche, il a été présumé que toutes les formes d'épargne seraient converties à la retraite en une source de revenu viager indexé en fonction de l'inflation (une rente indexée). Par exemple, la valeur nette du logement serait réalisée au moyen de la vente de la maison et de l'achat d'une rente indexée. Puisqu'il est peu probable que tous les retraités estimeraient qu'il s'agit là d'une option souhaitable, il est possible de mettre au point des produits permettant aux retraités canadiens d'accéder à une partie de la valeur de leur maison sans la vendre et de se protéger contre le fait de vivre plus longtemps que l'avoir disponible.

3. Ce que nous avons examiné

Le régime de retraite canadien s'appuie sur les quatre piliers que voici :

- les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti (financées au moyen des revenus fiscaux généraux);
- les prestations du Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec (financées au moyen des cotisations versées par les travailleurs, leurs employeurs et les travailleurs autonomes et conçues pour remplacer environ 25 pourcent de la moyenne des gains ouvrant droit à pension jusqu'à concurrence du salaire moyen dans l'industrie);
- les prestations des régimes de retraite privés :
 - régimes de retraite de l'employeur (régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées);
 - régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER);
 - l'épargne personnelle.

Les prestations de la SV et du RPC/RRQ ne sont pas des montants fixes pour tous. Les prestations de la SV sont fonction de la période de résidence au Canada et celles du RPC/RRQ sont fonction du nombre d'années à titre de participant au régime et du niveau des gains durant cette période. Pour une personne considérée comme ayant été une participante des deux régimes pendant de nombreuses années, les prestations de la SV et du RPC/RRQ fournissent ensemble un revenu de base à la retraite qui correspond plus ou moins au seuil de faible revenu, une mesure souvent appliquée pour définir les niveaux de pauvreté au Canada. Ainsi, ces programmes ont été conçus dans le but de fournir seulement un revenu modeste que les particuliers sont appelés à compléter grâce à des épargnes privées supplémentaires. Dans le cadre de l'étude, nous avons modélisé diverses périodes de participation et divers niveaux de gains.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, notre recherche porte sur la suffisance financière de la préparation à la retraite de ceux qui prévoient arrêter de travailler en 2030; autrement dit, déterminer la mesure dans laquelle les gens épargnent — de diverses façons — pour majorer les prestations qu'ils recevront du régime de retraite public du Canada.

Nous avons mis au point un scénario de référence — c'est-à-dire, le montant des prestations de la SV et du RPC/RRQ qui seraient versées en 2030 et la mesure dans laquelle ce montant serait suffisant pour couvrir les nécessités de base. Nous avons ensuite déterminé les sommes qu'une personne de 40 ans devrait épargner chaque année au cours des 25 prochaines années pour combler l'écart. Ces taux d'épargne annuels sont exprimés en pourcentage des salaires bruts des ménages dont le revenu correspond au salaire moyen dans l'industrie (40 000 \$) ou au double de celui-ci (80 000 \$). Comme pour tous les objectifs en matière d'épargne figurant dans le présent rapport, ces pourcentages sont fondés sur deux scénarios, soit faible inflation et inflation modérée.

Tableau 2. Niveaux d'épargne-retraite des ménages en fonction des revenus et du nombre de salariés qui prendront leur retraite à 65 ans en 2030

Revenu du ménage	Nombre de personnes dans le ménage (à la retraite)	Nombre de salariés (avant la retraite)	Ce qu'il faut épargner chaque année (faible inflation)	Ce qu'il faut épargner chaque année (inflation modérée)
40 000 \$	1	1	14 %	20 %
	2	1	30 %	44 %
	2	1,5	28 %	42 %
80 000 \$	1	1	5 %	7 %
	2	1	12 %	19 %
	2	2	12 %	18 %

Les Canadiens qui prendront leur retraite en 2030 devraient avoir accès à un revenu suffisant pour faire face aux dépenses nécessaires du ménage grâce aux prestations qui leur seront versées au titre de programmes offerts et organisés par les gouvernements, par exemple, la SV et le RPC/RRQ, et à leur épargne-retraite supplémentaire, par exemple, RPA, REER et valeur nette du logement, pourvu qu'ils aient périodiquement épargné chaque année pendant 25 ans avant de prendre leur retraite à 65 ans. Pour un ménage dont le revenu se situe au niveau du salaire moyen dans l'industrie, les montants supplémentaires épargnés chaque année, toutes sources confondues, soit 14 pourcent pour une personne seule et 30 pourcent pour un couple, seraient probablement suffisants pour compléter les prestations de la SV et du RPC/RRQ afin de couvrir les nécessités du ménage.

Nous avons aussi tenté de déterminer comment les objectifs en matière d'épargne changeraient si la valeur nette du logement était prise en compte. Environ 70 pourcent de la population ciblée dans le cadre de notre étude devrait avoir accès à la valeur nette du logement en plus des prestations de la SV et du RPC/RRQ. Suivant l'hypothèse que le prix des maisons augmentera en fonction du taux d'inflation, les prestations de la SV et du RPC/RRQ associées à la valeur nette du logement ne fourniront pas un revenu suffisant pour permettre à la plupart d'assumer les dépenses nécessaires — même si la valeur nette du logement joue un rôle important dans le rétrécissement de l'écart. Le tableau suivant indique comment les objectifs en matière d'épargne annuelle dans le scénario de référence changent avec l'hypothèse de la valeur nette du logement.

Tableau 3. Niveaux d'épargne-retraite des ménages en fonction des revenus et du nombre de salariés qui prendront leur retraite à 65 ans en 2030 — compte tenu de la valeur nette du logement

Revenu du ménage	Nombre de personnes dans le ménage (à la retraite)	Nombre de salariés (avant la retraite)	Ce qu'il faut épargner chaque année (faible inflation)	Ce qu'il faut épargner chaque année (inflation modérée)
40 000 \$	1	1	5 %	9 %
	2	1	21 %	33 %
	2	1,5	19 %	31 %
80 000 \$	1	1	—	1 %
	2	1	8 %	13 %
	2	2	7 %	13 %

Compte tenu du pourcentage élevé de Canadiens qui semblent avoir besoin d'une partie de la valeur nette de leur logement pour avoir accès à un revenu de retraite suffisant, les gouvernements devraient envisager de rendre l'intérêt versé au titre de l'hypothèque sur une résidence principale déductible d'impôt. Si l'intérêt sur une hypothèque de 100 000 \$ payable en 25 ans était déductible d'impôt et si les économies fiscales étaient investies pour fournir un revenu de retraite, les exigences en matière d'épargne-retraite annuelle figurant au tableau 3 diminueraient d'environ 1 pourcent chacune.

Si les sommes épargnées pendant la période de 25 ans envisagée dans le scénario de référence sont insuffisantes, il faudrait peut-être reporter le départ à la retraite après 65 ans. Nous avons donc cherché à déterminer comment les objectifs en matière d'épargne changeraient si le départ à la retraite était retardé de trois ans (à 68 ans) et de huit ans (à 73 ans).

Ceux qui souhaitent prendre leur retraite à 68 ans doivent, pour être en mesure d'assumer les dépenses nécessaires, épargner chaque année pendant la période de 28 ans (c.-à-d., on commence toujours à épargner à 40 ans) avant la retraite à 68 ans, environ selon le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Niveaux d'épargne-retraite des ménages en fonction des revenus et du nombre de salariés qui prendront leur retraite à 68 ans en 2033

Revenu du ménage	Nombre de personnes dans le ménage (à la retraite)	Nombre de salariés (avant la retraite)	Ce qu'il faut épargner chaque année (faible inflation)	Ce qu'il faut épargner chaque année (inflation modérée)
40 000 \$	1	1	10 %	14 %
	2	1	21 %	33 %
	2	1,5	20 %	31 %
80 000 \$	1	1	3 %	4 %
	2	1	9 %	14 %
	2	2	8 %	13 %

Si la décision de retarder la retraite pendant huit ans était prise, il faudrait, pour être en mesure d'assumer les dépenses du ménage, épargner chaque année pendant la période de 33 ans avant la retraite à 73 ans, environ selon le tableau ci-dessous.

Tableau 5. Niveaux d'épargne-retraite des ménages en fonction des revenus et du nombre de salariés qui prendront leur retraite à 73 ans en 2038

Revenu du ménage	Nombre de personnes dans le ménage (à la retraite)	Nombre de salariés (avant la retraite)	Ce qu'il faut épargner chaque année (faible inflation)	Ce qu'il faut épargner chaque année (inflation modérée)
40 000 \$	1	1	6 %	9 %
	2	1	13 %	21 %
	2	1,5	12 %	20 %
80 000 \$	1	1	2 %	3 %
	2	1	5 %	9 %
	2	2	5 %	8 %

À des fins de modélisation, nous avons présumé que le rendement des placements suivra la courbe de rendement projetée des obligations du gouvernement du Canada rajustée en fonction des hypothèses de faible inflation et d'inflation moyenne. Cela laisse entendre que les montants qu'il faut épargner chaque année sont des estimations conservatrices. Il faut toutefois se rappeler que le rendement des placements est appliqué au modèle, déduction faite de toutes les dépenses. Si on assume plus de risques de placement et si on obtient des rendements éventuellement supérieurs, les montants qu'il faut épargner chaque année pourraient diminuer.

Le tableau suivant indique les montants qu'une personne de 40 ans doit épargner chaque année, toutes sources confondues, au cours des 25 années précédant le départ à la retraite, à 65 ans, pour compléter les prestations de la SV et du RPC/RRQ afin d'être en mesure d'assumer les dépenses nécessaires, en supposant que le taux de rendement des placements pourrait augmenter de 1 pourcent par année (par rapport au tableau 2 qui illustre le scénario de référence).

Tableau 6. Niveaux d'épargne-retraite des ménages en fonction des revenus et du nombre de salariés qui prendront leur retraite à 65 ans en 2030 si le taux de rendement des placements augmente de 1 pourcent par année

Revenu du ménage	Nombre de personnes dans le ménage (à la retraite)	Nombre de salariés (avant la retraite)	Ce qu'il faut épargner chaque année (faible inflation)	Ce qu'il faut épargner chaque année (inflation modérée)
40 000 \$	1	1	12 %	17 %
	2	1	26 %	39 %
	2	1,5	24 %	37 %
80 000 \$	1	1	4 %	6 %
	2	1	11 %	17 %
	2	2	11 %	16 %

Nous nous sommes ensuite penchés sur la mesure dans laquelle les prestations de la SV devraient augmenter pour offrir un revenu suffisant permettant d'assumer les dépenses nécessaires, en supposant que rien n'est épargné autrement. Nous avons constaté qu'il faudrait à cette fin tripler ou quadrupler ces prestations par rapport à leur niveau actuel, ainsi qu'illustré dans le tableau suivant.

Tableau 7. Multiple des prestations de la SV nécessaire pour couvrir les nécessités du ménage, sans autre épargne

Revenu du ménage	Nombre de personnes dans le ménage (à la retraite)	Nombre de salariés (avant la retraite)	Ce qu'il faut épargner chaque année (faible inflation)	Ce qu'il faut épargner chaque année (inflation modérée)
40 000 \$	1	1	4,27	4,25
	2	1	4,44	4,69
	2	1,5	4,23	4,48
80 000 \$	1	1	3,07	3,05
	2	1	3,82	4,06
	2	2	3,78	4,03

Pour examiner cette option, il importe de prendre connaissance du coût annuel des prestations de la SV : en 2005-2006, des prestations de la SV totalisant environ 29 milliards de dollars ont été versées à 4,3 millions d'âinés. Ainsi, et compte tenu de l'ampleur des augmentations nécessaires, selon nous, le gouvernement ne sera pas en mesure d'emprunter cette voie.

4. Évaluation de l'écart

D'après Statistique Canada, environ 9,4 millions de ménages — ou 70,6 pourcent — avaient une certaine forme d'avoirs de retraite en 2005 — provenant soit de régimes de retraite en milieu de travail, soit de REER soit de FEER. Afin de mieux comprendre le mode d'épargne des ménages en vue de leur retraite en 2030, nous avons ventilé la population globale en cinq segments plus précis, excluant ceux dont le revenu est inférieur à 20 000 \$ et ceux dont le revenu est supérieur à 100 000 \$. Le reste des ménages est réputé représenter largement les ménages dont le revenu oscille entre 50 pourcent et 250 pourcent du salaire moyen dans l'industrie (SMI). Les ménages dont le revenu est inférieur à 50 pourcent du SMI ont été exclus, car on présume qu'ils n'épargnent pas suffisamment et qu'ils devront probablement demander aux gouvernements une aide financière supplémentaire à la retraite. Nous avons aussi exclu ceux dont le revenu est supérieur à la fourchette ciblée, car nous présumons qu'ils ont les moyens de financer adéquatement leur retraite.

Pour examiner la mesure dans laquelle des facteurs tels la valeur nette du logement, les RPA et les REER associés aux prestations de la SV et du RPC/RRQ sont efficaces pour ce qui est d'atteindre les objectifs visés en matière d'épargne, nous avons ensuite analysé 72 différents profils de ménage. Ces profils s'appuyaient sur diverses compositions de ménages ainsi que sur l'information courante relative à la participation à des régimes de retraite et aux régimes et des hypothèses économiques raisonnables. Les dépenses au titre des nécessités des ménages ont été projetées jusqu'en 2030. Nous avons ensuite comparé le revenu projeté jusqu'en 2030 avec les dépenses prévues pour déterminer s'il y a un écart. En cas d'écart, nous avons ensuite calculé ce qu'il faudrait épargner de plus par année pour combler celui-ci, c.-à-d., de manière à ce que le revenu projeté soit égal aux dépenses prévues en 2030.

Dans le cadre de notre modélisation, nous avons pris en compte la moyenne des diverses sources de revenu qui ont été étudiées, c.-à-d., ce que nous savons aujourd'hui de la valeur moyenne du logement et des prestations des régimes de retraite agréés et des REER. Nous avons exclu d'autres éventuelles sources de revenu, par exemple, placements non enregistrés, héritage et gains de loterie.

Même s'il est impossible d'estimer le pourcentage de la population qui s'inscrit dans chacun des 72 profils, l'information qui suit donne une idée des modèles de revenu et d'épargne des Canadiens aujourd'hui.

Le tableau suivant indique le pourcentage de particuliers dans les fourchettes de revenu choisies qui ont participé à des régimes de retraite entre 1996 et 2004. Le nombre de participants à un régime à PD diminue et le nombre de participants à un régime à CD augmente; par ailleurs, la catégorie de ceux qui ne participent pas à un régime de retraite est la plus importante. Il convient de souligner que le tableau ci-après illustre les moyennes générales par tranche de revenu. Le taux de participation à des régimes à PD dans le secteur public est d'environ 80 pourcent tandis que le taux dans le secteur privé correspond à un peu plus de 20 pourcent. D'après les résultats de l'enquête de Statistique Canada sur les régimes de retraite au Canada, 39 pourcent des travailleurs rémunérés étaient couverts par un régime de retraite enregistré en 2004, en baisse par rapport à 45,3 pourcent en 1991.

Tableau 8. Tendances au chapitre de la participation à des régimes de retraite en milieu de travail, 1996–2004

Revenu	RPA	1996	1998	2000	2002	2004
30 000 \$- 40 000 \$	PD	39,86 %	37,05 %	35,21 %	33,76 %	33,47 %
	CD	4,75 %	5,39 %	5,66 %	5,95 %	6,45 %
	Autre régime	0,63 %	0,69 %	0,75 %	1,06 %	1,15 %
	Accum régime	54,75 %	56,87 %	58,38 %	59,28 %	58,94 %
80 000 \$+	PD	49,03 %	47,35 %	46,85 %	44,28 %	43,04 %
	CD	5,84 %	6,89 %	7,53 %	7,80 %	8,29 %
	Autre régime	0,78 %	0,88 %	1,00 %	1,39 %	1,48 %
	Accum régime	44,34 %	44,88 %	44,62 %	46,59 %	47,19 %

(Source des données : données du fichier CANSIM fournies par Statistique Canada)

Ventilation en fonction des REER

Le tableau suivant illustre le pourcentage de particuliers qui cotisent à un REER dans l'année précisée.

Tableau 9. Pourcentage de particuliers qui ont cotisé à un REER, 1996–2004

Revenu	1996	1998	2000	2002	2004
30 000-40 000 \$	46,46 %	45,58 %	45,23 %	43,31 %	42,67 %
80 000 \$+	80,73 %	80,58 %	79,18 %	75,29 %	76,77 %

(Source des données : Statistique Canada)

Il convient de souligner que certains de ceux qui cotisent à un REER participent aussi à un régime de retraite en milieu de travail — ainsi, il ne faut pas tout simplement additionner les taux de participation à chacun.

Ventilation en fonction de la valeur nette du logement

D'après le document de recherche intitulé *Le patrimoine des Canadiens : un aperçu des résultats de 2005 de l'Enquête sur la sécurité financière de la Section des enquêtes sur les pensions et le patrimoine de Statistique Canada*, 69,2 pourcent des Canadiens âgés d'au moins 65 ans en 2005 étaient propriétaires d'une maison et 88 pourcent d'entre eux n'avaient pas d'hypothèque. La valeur moyenne de la résidence principale des propriétaires de maison de 65 ans et plus était de 163 400 \$.

5. Ce que nous avons constaté

Comme on pouvait s'y attendre, les prestations de la SV et du RPC/RRQ en soi fournissent un revenu qui ne suffit pas pour assumer les frais de subsistance. Ces programmes ont été conçus pour offrir un revenu correspondant plus ou moins au seuil de faible revenu qui est une mesure relative servant à définir la pauvreté. Ils ne visent qu'à fournir un revenu modeste.

Notre analyse montre que les facteurs suivants sont clés pour déterminer la mesure dans laquelle les ménages peuvent épargner suffisamment en vue de leur retraite.

Importance des régimes à prestations déterminées (PD)

Dans le but de déterminer l'importance des régimes de retraite en milieu de travail, nous avons examiné le niveau des prestations habituellement versées par un régime à prestations déterminées et nous avons comparé ce niveau à celui des prestations versées en vertu d'un régime à cotisations déterminées type. Nous avons utilisé un régimes derniers salaires qui fournit 1,25 pourcent des gains jusqu'à concurrence du salaire moyen dans l'industrie et 2 pourcent des gains qui excèdent le salaire moyen dans l'industrie, pour chaque année de service, à titre de régime de retraite à prestations déterminées type. Nous avons utilisé un taux de cotisation de 5 pourcent des gains pour chaque année de service à titre de régime de retraite à cotisations déterminées. Nous en sommes arrivés à la conclusion qu'une personne seule ayant participé, par exemple pendant 25 ans, à un régime à PD type avant la retraite devrait avoir accumulé suffisamment de prestations pour être en mesure, avec les prestations de la SV et du RPC / RRQ, d'assumer les dépenses du ménage à la retraite; cependant, si seulement un membre du couple a participé à un régime à PD, il faudra probablement que le couple ait réalisé des épargnes supplémentaires pour atteindre cet objectif. Une personne seule ayant participé à un régime à CD pendant à peu près la même période devrait, elle aussi, avoir besoin d'épargnes supplémentaires pour pouvoir, avec les prestations de la SV et du RPC /RRQ, assumer les dépenses du ménage à la retraite, et ce même si les deux membres du couple ont participé à un régime à CD.

Rôle de la valeur nette du logement

Ainsi que l'illustre notre analyse, la valeur nette du logement peut avoir un effet financier très positif sur la capacité des particuliers de rétrécir l'écart entre ce qu'ils recevront du régime de pension public et le revenu dont ils auront besoin pour couvrir les frais de subsistance à la retraite. Si l'intérêt versé sur les hypothèques était déductible d'impôt, cette mesure permettrait de rétrécir encore davantage l'écart, ainsi que nous l'avons déjà mentionné.

Étant donné que la population visée dans notre étude devrait, dans une proportion de 70 pourcent, avoir accès à la valeur nette de leur logement, pour une grande part des Canadiens, la suffisance de leur revenu de retraite sera, semble-t-il, fonction de la valeur nette de leur propriété. Les décisions en matière de retraite sont ainsi risquées à bien des égards. La valeur des propriétés, en moyenne, a tendance à augmenter avec le temps; cependant, la valeur des biens immeubles individuels pourrait bien diminuer. Même si la tendance à long terme au chapitre du prix des propriétés a été à la hausse, pendant de brèves périodes, ces prix ont soit diminué de manière appréciable soit été relativement uniformes. Même si l'achat d'une maison à l'aide d'une hypothèque est une forme d'épargne périodique, en raison de l'importance de l'hypothèque par rapport au revenu d'une personne, il se peut qu'il ne reste pas beaucoup du revenu pour épargner autrement en vue de la retraite. Il est risqué d'investir la majeure partie de son épargne-retraite dans un seul placement, spécialement un placement qui pourrait ne pas être liquide et dont le prix pourrait fluctuer.

Les répercussions du départ à la retraite des membres de la génération du baby boom font l'objet de bien des spéculations. Certains prétendent que tous les membres de cette génération voudront vendre leur maison en même temps, ce qui fera chuter les prix. Ce serait cruel si ces mêmes personnes comptent sur la valeur nette de

leur logement pour avoir accès à un revenu suffisant à la retraite. D'autres soutiennent que, dans les grands centres urbains, le prix des maisons est sous-évalué, à l'échelle mondiale, et que la demande d'établissement dans les centres urbains se maintiendra, et ainsi, les prix continueront à augmenter. Plutôt que d'adopter l'une ou l'autre de ces positions, nous avons prévu que le prix des maisons augmentera de pair avec le taux d'inflation.

Rôle des REER

Le REER est un véhicule d'épargne-retraite avantageux sur le plan fiscal pour la plupart des contribuables. Les cotisations versées à un REER sont déductibles d'impôt et les fonds qui s'accumulent dans un REER ne sont pas imposés tant qu'ils ne sont pas retirés. Or, pour les retraités à faible revenu qui touchent du gouvernement une aide fondée sur le revenu, par exemple, le Supplément de revenu garanti, le taux d'imposition marginal auquel sont assujettis les retraits d'un REER peut être très élevé. Les Canadiens ont, en moyenne, beaucoup de droits de cotisation REER inutilisés dont ils pourraient se servir pour épargner en vue de la retraite. Une limite est imposée au montant que le contribuable est autorisé à verser tous les ans dans un REER, soit 18 pourcent des gains de l'année précédente (moins un ajustement pour tenir compte de la participation à un régime de retraite). Étant donné que ce pourcentage de 18 pourcent est inférieur aux pourcentages des cotisations nécessaires outre les prestations de la SV et du RPC/RRQ pour assumer les dépenses nécessaires, certains profils revenu-famille-composition, s'ils n'épargnent que grâce à un REER, ne seront pas en mesure d'avoir accès à un revenu suffisant.

Vue d'ensemble

Personne ne connaît le pourcentage de Canadiens qui s'inscriront dans chaque profil revenu-famille-composition en l'an 2030. Cependant, en fonction des données courantes, nous estimons qu'environ le tiers des ménages canadiens épargnent peut-être périodiquement, toutes sources confondues, à tous les niveaux stipulés dans le présent rapport comme nécessaires pour assumer, avec les prestations de la SV et du RPC/RRQ, les dépenses incontournables du ménage. Les tableaux suivants illustrent deux profils de ménage dont la combinaison des épargnes, avec les prestations de la SV et du RPC/RRQ, devrait suffire pour assumer les dépenses nécessaires.

Tableau 10. Exemples de profil de ménage dont les épargnes sont suffisantes

Revenu du ménage	Nombre de personnes dans le ménage (à la retraite)	Nombre de salariés (avant la retraite)	Âge de la retraite	Hypothèse d'inflation	Valeur nette du logement	Régime de retraite	Cotisation annuelle à un REER
40 000 \$	2	1	68	Faible	Oui	Non	14 %
80 000 \$	2	1	65	Modérée	Oui	Oui PD	0 %

Nous estimons que les deux tiers des ménages n'épargnent pas périodiquement, toutes sources confondues, aux niveaux stipulés dans le présent rapport comme nécessaires pour assumer, avec les prestations de la SV et du RPC/RRQ, les dépenses du ménage. Le tableau ci-après illustre le profil de quatre ménages dont la combinaison des épargnes ne devrait pas générer le revenu nécessaire pour couvrir les dépenses du ménage.

Tableau 11. Exemples de profil de ménage dont les épargnes sont insuffisantes

Revenu du ménage	Nombre de personnes dans le ménage (à la retraite)	Nombre de salariés (avant la retraite)	Âge de la retraite	Hypothèse d'inflation	Valeur nette du logement	Régime de retraite	Cotisation annuelle à un REER
40 000 \$	1	1	65	Faible	Non	Non	10 %
40 000 \$	2	1	68	Modérée	Oui	Non	10 %
40 000 \$	2	2	65	Faible	Oui	1 Salarié avec PD	0 %
80 000 \$	2	1	65	Modérée	Oui	Non	10 %

Conclusion

Les objectifs en matière d'épargne visés dans notre scénario de référence montrent qu'il est urgent pour les particuliers d'épargner en vue de leur propre retraite. Pour en illustrer l'importance, une personne seule dont le revenu est de 40 000 \$ doit épargner entre 14 pourcent et 20 pourcent de ses gains annuels pour couvrir les dépenses non discrétionnaires à la retraite tandis qu'un couple dont le revenu combiné est de 40 000 \$ doit épargner à tout le moins 30 pourcent de ses gains annuels. Ces objectifs sont proportionnellement plus élevés si le but est d'avoir accès à un revenu suffisant pour se permettre des dépenses discrétionnaires.

La bonne nouvelle, c'est que le régime de pension public du Canada (SV et RPC/RRQ) fonctionne comme prévu — en fait, le fondement financier du RPC est tellement solide qu'il devrait être financièrement viable pour les 75 prochaines années. La mauvaise nouvelle, c'est que même si le régime public n'est pas conçu pour parer à tout, il n'y a pas suffisamment de ménages qui enregistrent le message.

Les prestations de la SV et du RPC/RRQ visant à remplacer seulement à peu près 40 pourcent du revenu brut (au salaire moyen dans l'industrie), les particuliers doivent compléter ce revenu modeste par une combinaison quelconque des éléments suivants : régimes de retraite en milieu de travail, REER, accession à la propriété et épargnes personnelles.

Or, même si certains sont sur la bonne voie, nous estimons que plus ou moins deux tiers des ménages canadiens n'épargnent peut-être pas suffisamment à l'heure actuelle pour générer un revenu leur permettant de couvrir leurs dépenses non discrétionnaires à la retraite.

D'après notre analyse, la valeur nette du logement et les régimes de retraite en milieu de travail sont les véhicules qui permettraient le mieux de combler l'écart. Cependant, la valeur nette du logement, pour être un outil d'épargne-retraite viable, doit être suffisante et accessible quand on en a besoin pour fournir un revenu de retraite. De même, le fait d'avoir un régime de retraite en milieu de travail n'est pas nécessairement suffisant — bien des aspects reposent sur la conception du régime et un régime à prestations déterminées permet de combler une plus grande part de l'écart qu'un régime à cotisations déterminées.

Pour les décideurs en matière de politique gouvernementale, ces constatations laissent entendre qu'il faut davantage sensibiliser la population au rôle que peuvent jouer les divers véhicules d'épargne pour générer un revenu de retraite et qu'il faut envisager de prendre des mesures pour relever les niveaux d'épargne, par exemple, déduire l'intérêt hypothécaire. Elles soulignent aussi qu'il est souhaitable de renverser la tendance de la participation en baisse aux régimes de retraite, spécialement à ceux à prestations déterminées.

À la lumière de ce que nous avons constaté, nous ne saurions trop insister sur le fait qu'il est impératif que les particuliers prennent des mesures pour épargner de manière structurée au cours des 25 prochaines années à même diverses sources et aux niveaux stipulés dans notre scénario de référence.

Équipe du projet

La recherche a été dirigée par une équipe de projet mise sur pied par l'ICA et composée des membres de l'ICA Doug Andrews, M.B.A., FICA, Steve Bonnar, B. Math., FICA, et Robert L. Brown, Ph. D., FICA.

La recherche a été effectuée par les diplômés suivants du Département des statistiques et de l'actuariat de l'Université de Waterloo, sous la supervision de Doug Andrews : Chee Wah Chin, Min Ji, Johnny Li, Yang Liu, Ying Shang, Gang Su, Wei Sun, Jacky Li Wang, Min Yang, Sabrina Yao, Kui Zhao et Shen Zhao.